

”

Avenir du traitement de nos déchets en Haute-Vienne et en Creuse :

Vers la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique et d'un nouveau réseau de chaleur ?

Atelier sur les scénarios alternatifs :
jeudi 13 octobre, Beaubreuil-Limoges

Programme de l'atelier

- Introduction de Sarah Gentil, Limoges Métropole
- Intervention des garantes de la CNDP
- Présentation de la concertation préalable
- Présentation du projet
- Echanges aux tables

Sarah GENTIL, Vice-Président de Limoges Métropole



Intervention des garantes de la CNDP



Les garantes

Dominique GANIAGE et Catherine TREBAOL



Le rôle de la CNDP et des garants

La Commission nationale du débat public : institution française qui veille au respect du droit à l'information et à la participation du public dans l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

Les valeurs de la CNDP : indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation, inclusion

Les garants de la concertation :

- veillent à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations diffusées au public et au bon déroulement de la concertation
- doivent **respecter une stricte neutralité vis-à-vis du projet et n'émettent pas d'avis sur le contenu du projet**
- **sont présents** lors de l'ensemble des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation.

La concertation préalable



Pourquoi une concertation préalable ?

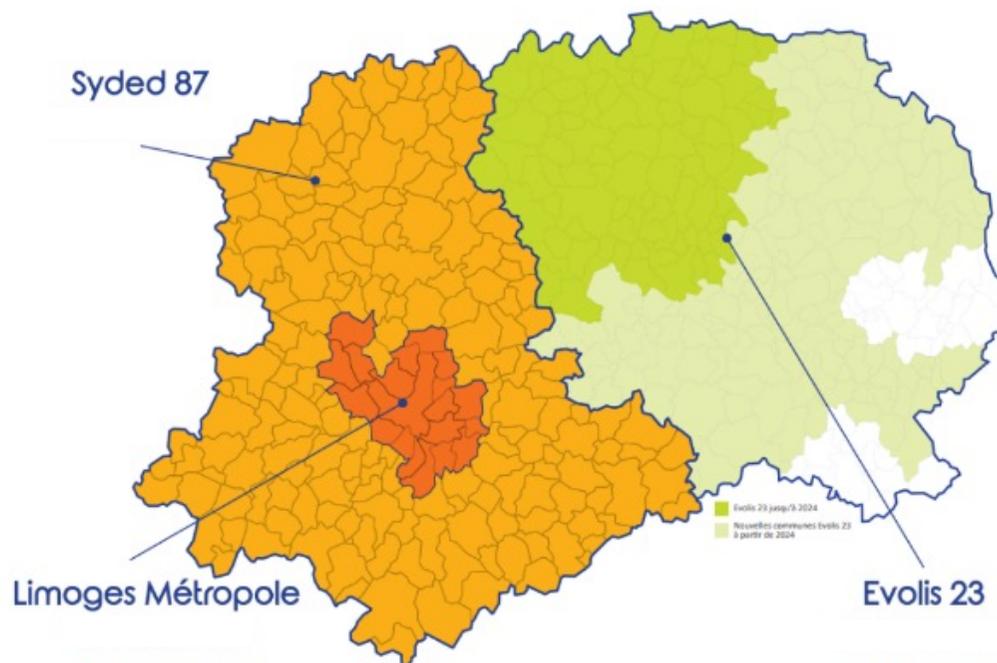
- Une concertation préalable volontaire avec saisine de la CNDP afin de débattre avec le public des scénarios à privilégier pour les prochaines décennies sur le traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse.
- Le public pourra donner son avis et poser ses questions d'une part sur **l'opportunité d'une nouvelle unité de valorisation énergétique**, tout particulièrement concernant son dimensionnement et sa localisation, et d'autre part sur **l'opportunité d'un nouveau réseau de chaleur** alimenté par cette installation ou par une chaufferie biomasse.
- **En particulier, la concertation préalable a pour objectif de débattre :**
 - De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
 - Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
 - Des solutions alternatives, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet ;
 - Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Calendrier et périmètre de la concertation préalable

Concertation préalable organisée du 12 septembre au 21 octobre 2022

Périmètre : l'ensemble des communes du territoire de l'Entente Intercommunale avec une action de proximité sur les communes situées dans les 3 km de la CEDLM

→ La concertation est néanmoins ouverte à tous les individus qui le souhaitent, y compris en dehors de ces communes.



Des outils d'information et de participation

- Site internet de la concertation : www.avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr
- Dossier de concertation et synthèse du dossier
- Affiches, panneaux d'exposition
- Registres de la concertation



Les temps d'échange

Réunion publique d'ouverture le jeudi 15 septembre à 18h30 à la BFM de Limoges.

Stand à Leclerc le vendredi 16 septembre de 9h à 12h ((temps d'échange complémentaire)

Stand à la Journée sans voiture de Limoges le samedi 17 septembre (temps d'échange complémentaire)

Réunion publique thématique le mercredi 21 septembre à 18h à La Souterraine

Réunion publique thématique le jeudi 22 septembre à 18h à l'ENSIL-ENSCI de Limoges

Stand à Cora le mardi 27 septembre de 9h à 12h– ZI Nord Limoges (temps d'échange complémentaire)

Atelier le mardi 27 septembre à 18h à Bessines-sur-Gartempe

Stand à la médiathèque du Palais-sur-Vienne le mercredi 28 septembre de 14h à 17h

Atelier le mardi 4 octobre à 18h à Panazol (salle le Rok)

Atelier le jeudi 6 octobre à 18h à Guéret

Stand à Limoges Habitat le 7 octobre de 8h30 à 12h

Stand au marché de Panazol le 9 octobre de 8h30 à 12h30

Atelier le jeudi 13 octobre à 18h0 à Limoges Beaubreuil

> Les prochains rendez-vous :

Rencontres de proximité :

Vendredi 14 octobre de 8h30 à 12h30 : Rencontre au marché de Beaubreuil

Samedi 15 octobre de 9h00 à 12h00 : Rencontre à la médiathèque de Rilhac-Rancon (+ informations Fête de la science)

Réunion de clôture : le jeudi 20 octobre à 18h30 à Limoges.



Les principaux éléments du projet



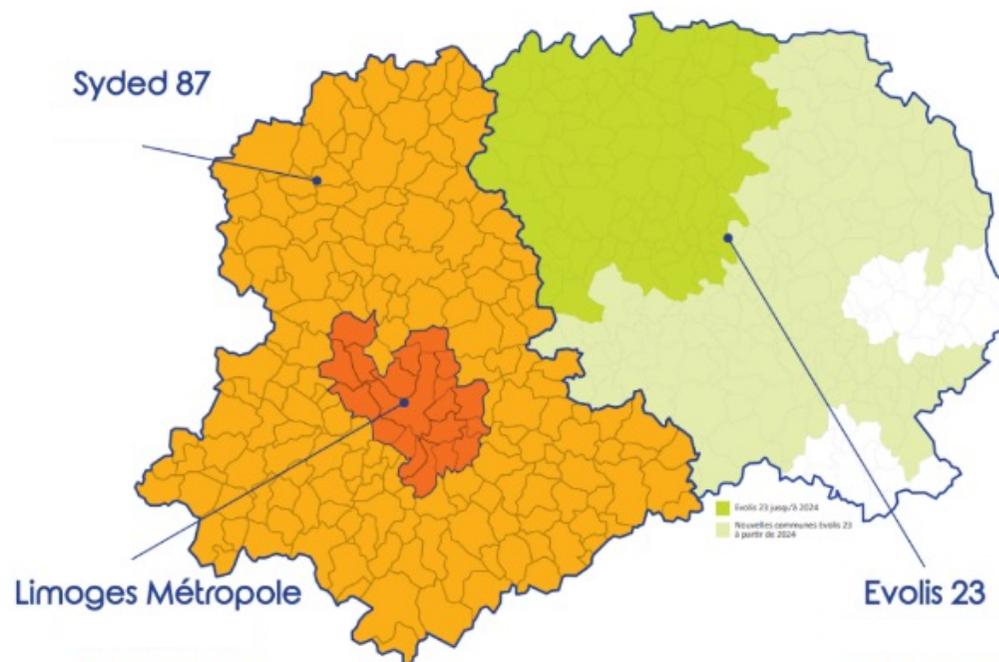
L'Entente Intercommunale

Présentation de l'Entente

Evolis 23, Limoges Métropole et le Syded 87 ont constitué une Entente Intercommunale le 11 février 2020 pour **renforcer la coopération et la cohésion entre les territoires** de la Haute-Vienne et de la Creuse **en matière de traitement des déchets**.

3 structures sur 2 départements
283 communes
434 804 habitants

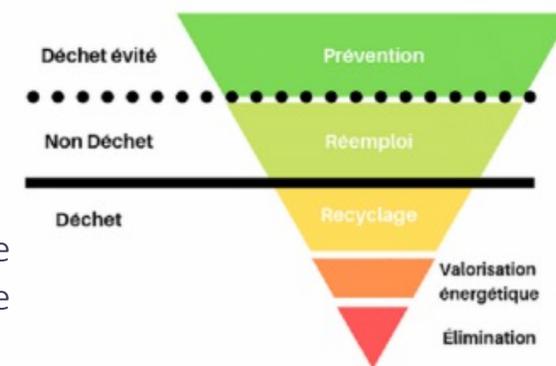
(hors élargissement prévu en 2024)



Le contexte réglementaire et territorial

Dynamique réglementaire en faveur de la prévention, de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets

- Hiérarchisation des modes de traitement
- Loi AGEC (tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023)
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets de Nouvelle-Aquitaine (diminution de la quantité de déchets ménagers; -50 % de déchets en stockage d'ici 2025; favoriser la valorisation énergétique sans augmentation de capacité)



Le traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse

- La Centrale Energie Déchets à Limoges (87) vieillissante et obsolète en 2030
- La fermeture de l'installation de stockage à Noth (23) en 2018
- La fermeture administrative de l'installation de stockage de Gournay (36) en 2023 pour les déchets creusois
- La fermeture administrative prévisible dans les années à venir de l'installation de stockage de Maillet (03) pour les déchets creusois
- L'installation de stockage Alvéol à Peyrat-Bellac (fin d'exploitation prévue en 2039)



Vue aérienne CEDLM

Les principaux éléments du projet

Quatre enjeux pour assurer l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et Creuse :

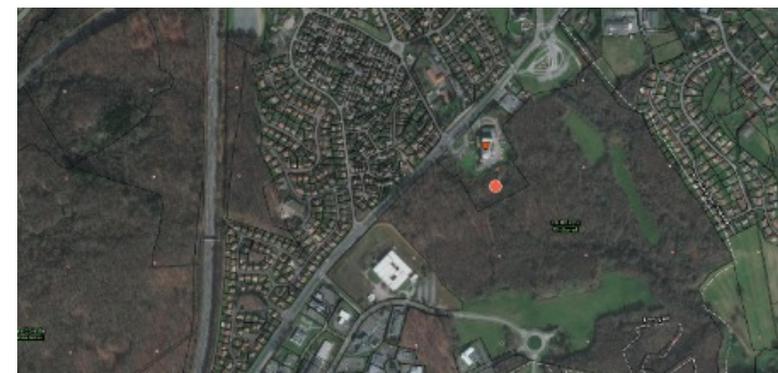
- La nécessaire autonomie du territoire en matière de traitement des déchets
- L'adéquation avec l'ensemble des textes réglementaires
- La transition et l'autonomie énergétique
- La recherche de l'excellence technologique

1 scénario dit préférentiel :

- Construction d'une **nouvelle unité de valorisation énergétique** en contre bas de la parcelle existante
- Adossée à un **3^{ème} réseau de chaleur** desservant le centre-ville de Limoges

Des scénarios alternatifs portant sur :

1. Le scénarios 0 : « on ne fait rien »
2. Le dimensionnement de l'installation
3. La localisation de l'installation
4. La modernisation de l'existant ou la construction à neuf
5. Le bois comme source d'énergie du 3^{ème} réseau de chaleur

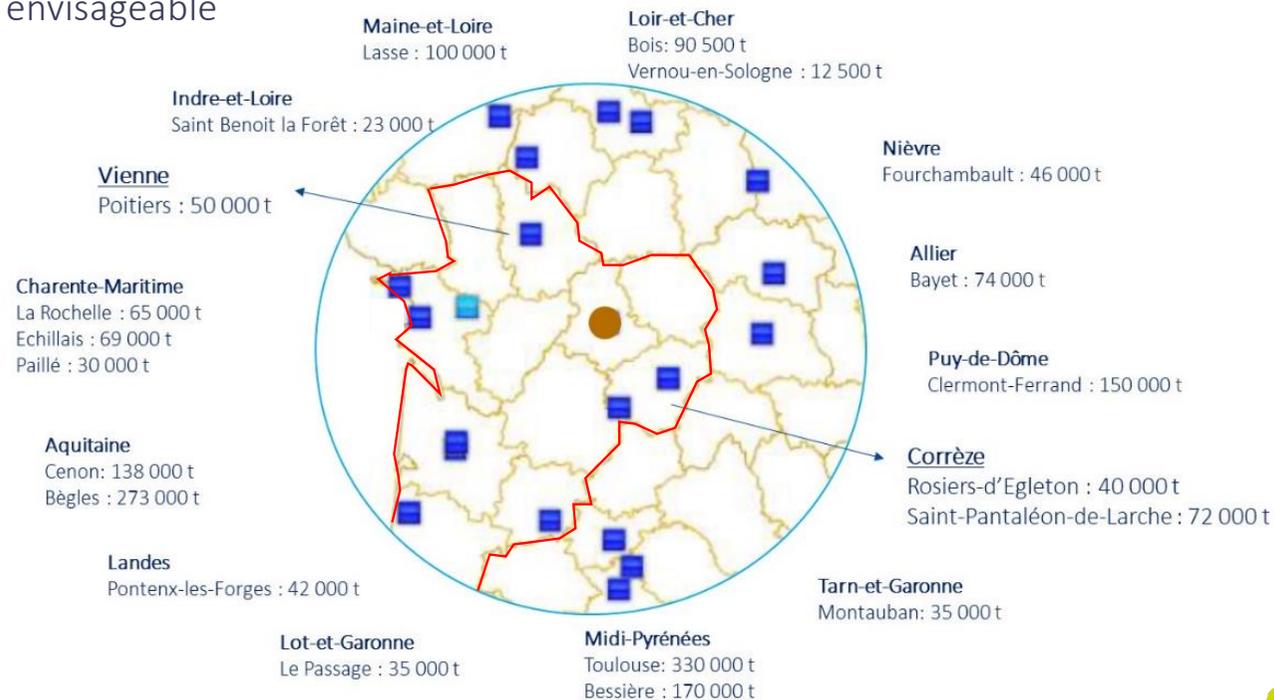


Les alternatives étudiées

1. Les scénarios 0 : « on ne fait rien »

- Objectif de réduction de 50 % de la quantité de déchets en stockage d'ici 2025 : transfert des déchets vers des centres de stockage sur le territoire non envisageable

- Pas d'installation d'incinération sur le territoire régional en capacité de traiter les 100 000 à 110 000 tonnes des déchets de l'Entente



Les alternatives étudiées

1. Les scénarios 0 : « on ne fait rien »

- L'option de ne pas construire le 3^{ème} réseau de chaleur conduirait les usagers à dépendre :
 - Du gaz - énergie fossile - dont l'exploitation par nature est limitée dans le temps,
 - des prix de marché du gaz qui connaissent des évolutions haussières et incertaines,

* Evolution du prix d'achat de la molécule de gaz naturel en France
(en €/MWh)

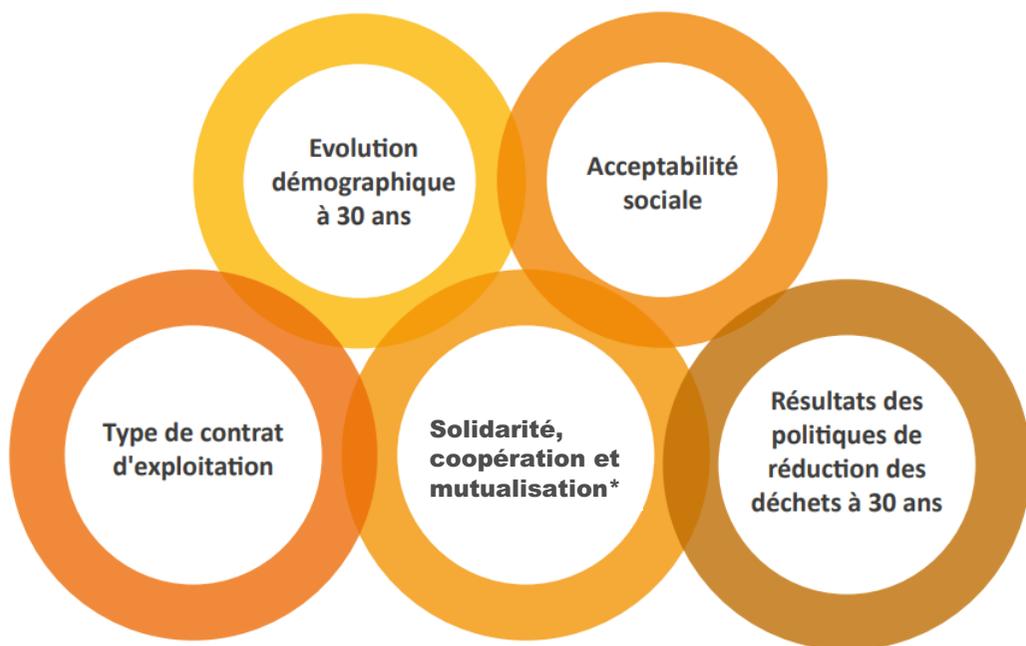


Concertation préalable - Evolis 23/Limoges Métropole/SYDED 87

Les alternatives étudiées

2. Dimensionnement

- Les enjeux du dimensionnement



* Sur le périmètre de la Haute-Vienne et la Creuse

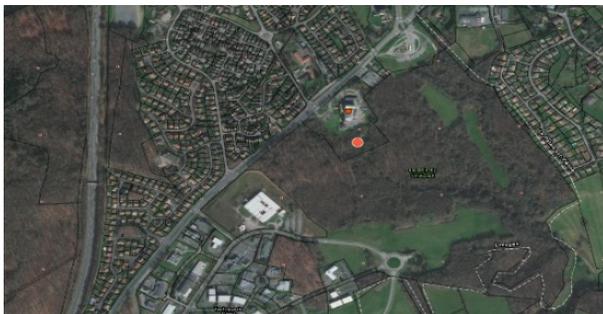
- Dimensionnement de **95 000 à 142 500 tonnes/an**

Tonnes à traiter	Scénario mini 2030	Scénario privilégié 2030	Scénario maxi 2050
OMr LM	37 862	37 962	52 629
OMr Syded	22 768	22 829	34 876
OMr Evolis 23	14 904	14 958	23 510
Refus de tri	6 000	6 000	6 000
Déchets d'activité économiques	11 000	11 000	11 000
Dasri banalisés	2 500	2 500	2 500
Incinérables déchèteries	0	12 000	12 000
Total	95 035	107 249	142 515

Les alternatives étudiées

3. Localisation

Parcelle CEDLM, Limoges



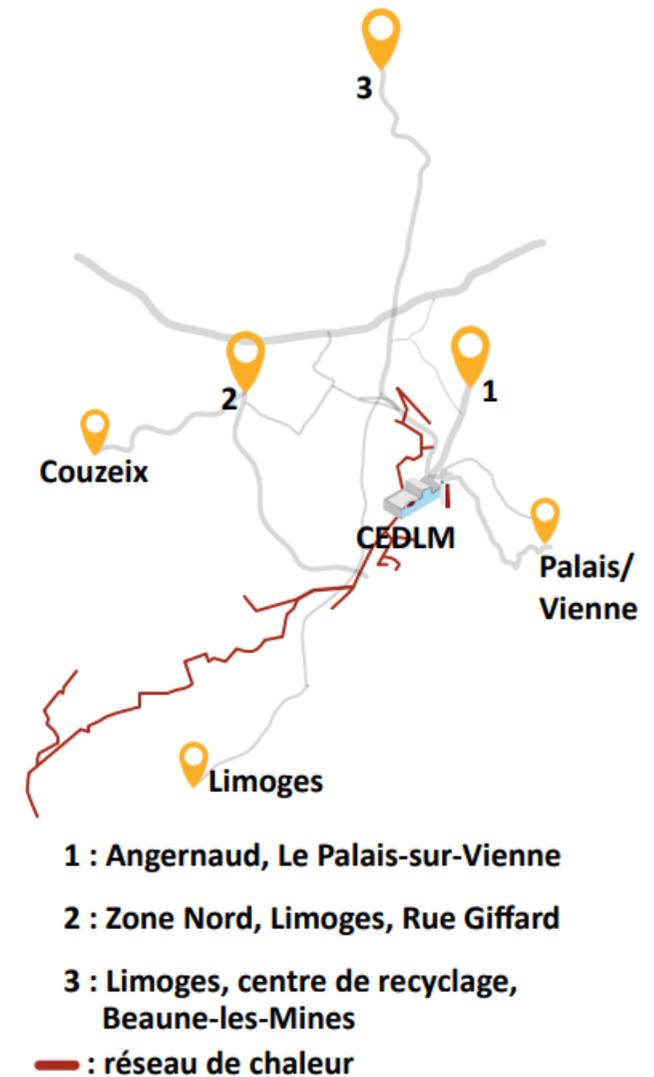
1. Angerlaud, Palais sur Vienne



2. Zone nord, Limoges



3. Beaune-les-Mines, Limoges



Critère	sous-critère	Site dit préférentiel : Parcelle CEDLM actuelle	Site alternatif 1 : Anguernaud	Site alternatif 2 : Zone Nord	Site alternatif 3 : A côté du centre de tri
Localisation	Parcelle concernée	n° SX 0007	N° 0021	N°ME 0026	N° KX 0300, KX 0017 et KX 0297
	Adresse	Rue de Fougeras, Beaubreuil, Limoges	Anguernaud, Le Palais-sur-Vienne	Rue Henri Giffard, ZI Nord, Limoges	Rue Salvador Dali, Beaune-les-Mines, Limoges
	Superficie parcelle	4 ha (avec installation existante)	3,2 ha	2,6 ha	2,4 ha
Compatibilité avec PLU et stratégie foncière	Zonage PLU	UE3 (déchets)	Naturelle	UE1 et une partie Naturelle	Agricole
	Propriétaire	Limoges Métropole	Limoges Métropole	Société d'Équipement du Limousin	Propriétaire privé
	Zone inondation	NON	NON	NON	NON
	Stratégie foncière	compatible	compatible	parcelle pourvue au développement économique (négociation envisagée avec un privé)	parcelle pourvue aux activités agricoles
Pertinence géographique	Distance barycentre théorique de production des déchets	5,9 km	3,7 km	5,9 km	3 km
	Distance barycentre théorique des apports directs par BOM	4,8 km	6,7 km	5,5 km	10,4 km
	Distance réseaux de chaleur	0 km	2 km	4,7 km	7,5 km
	Distance raccordement électrique HTA	raccordé	3,7 km	3,3 km	8,3 km
	Distance projet Hydrogène	0,2 km	1,6 km	4,5 km	8 km
	Faisabilité de chauffage de serres agricoles à proximité	OUI	OUI	NON	OUI sur terres agricoles
	Altitude	350 m	325 m	345 m	385 m
Pertinence d'accessibilité	Proximité des échangeurs autoroutiers	1,3 km (échangeurs 29 ou 31- A20)	2,4 km (échangeurs 28, 29 ou 31 - A20)	2,7 km (échangeur 29- A20)	4,2 km (échangeur 28- A20)
	Proximités des liaisons principales	OUI	Rond-point à créer	Rond-point à créer	Route à créer
	Pertinence d'accessibilités	RAS	RAS	Zone nord encombrée suivant horaires	Passage par le centre-bourg de Beaune-les-Mines Echangeur 28 encombré
	Facilité d'accès pour les transports en commun (salariés et visiteurs)	Accès facilité au transport collectif dont la ligne orange du BHNS (Beaubreuil-Vanteaux)	Réseau de bus classique	Réseau de bus classique	Non accès au transport collectif
	Astreinte hivernable	zone desservie prioritaire	zone desservie	zone desservie	zone non desservie

Critère	sous-critère	Site dit préférentiel : Parcelle CEDLM actuelle	Site alternatif 1 : Anguernaud	Site alternatif 2 : Zone Nord	Site alternatif 3 : A côté du centre de tri
Pertinence densité de population	Population dans un rayon de 500 m	544 hab	12 hab	233 hab	14 hab
	Population dans un rayon de 1 km	3 818 hab	208 hab	971 hab	248 hab
	Population dans un rayon de 2 km	11 788 hab	11 506 hab	3 509 hab	1 725 hab
Pertinence environnementale	Environnement de la parcelle	Usine présente depuis 1989 lotissement à proximité bois du Chatenet sur 3 côtés	bois sur 2 côté de la parcelle Parcelle à viabiliser Projet global Angernaud	lotissement à proximité Parcelle à viabiliser Zone industrielle Nord	Champs agricoles Centre de recyclage lotissement à proximité
	Topographie parcelle	7 mètres de dénivelé avec route favorisant la limitation des impacts visuels et sonores	RAS	surélévation naturelle de 1 à 3 mètres par rapport aux voies adjacentes	10 mètres de dénivelé du Sud au Nord
	Enjeux environnementaux identifiés	zone humide identifiée sur la parcelle de 2 000 m ² jeune boisement Enjeux écologiques moyens sur la parcelle	parcelle dans trame noire Cœurs de nature à 50 m Corridor écologique à 450 m Enjeux écologiques très faibles sur la parcelle	zone naturelle sur la parcelle zone humide de 60 000 m ² à 200 m Enjeux écologiques moyens sur la parcelle	zone humide de 11 000 m ² à 250 m trame noire à 300 m Corridor écologique à 400 m Cœurs de nature à 550 m Enjeux écologiques très faibles sur la parcelle
Pertinence financière	Surcoût d'implantation en investissement (amortissement des surcoûts d'investissement sur 30 ans)	Aucun	surcoût de 9,5 M€HT	surcoût de 14 M€HT	surcoût de 20 M€HT
	Surcoût de fonctionnement de l'unité	Aucun	surcoût de 320 000 €/an pendant 30 ans	surcoût de 470 000 €/an pendant 30 ans	surcoût de 670 000 €/an pendant 30 ans
	Surcoût temps haut le pied camions de collecte en fonctionnement	Aucun	Aucun	Aucun	surcoût de 95 000 €/an
	Economie transport refus de tri vers exutoire	Aucun	Aucun	Aucun	économie de 30 000 €/an

Les alternatives étudiées

4. Modernisation de l'actuelle Centrale Energie Déchets

- Consiste à conserver au maximum les infrastructures de la CEDLM et à remplacer les équipements du process d'incinération
- Requalification en deux lignes envisagée
- Investissement supplémentaire de 13,2 M€ (par rapport à la création d'une nouvelle UVE)
- Surcoût de 5 M€ lié au transfert des activités pendant le chantier
- Durée des travaux supérieur de 1,5 ans
- Dimensionnement « limité » à 95 000 tonnes/an
- Non éloignement des plus proches riverains à ce jour



Implantation proposée pour le scénario de modernisation



Visuel du scénario de modernisation de l'usine

Les alternatives étudiées

5. Chaufferie biomasse pour le 3ème réseau de chaleur

	Scénario 1 : RCU avec création d'une chaufferie Biomasse	Scénario 2 : RCU avec raccordement à l'UVE
Production de chaleur	58 000 MWh/an par la biomasse 10 000 MWh/an au gaz naturel	66 000 MWh/an 2 000 MWh/an au gaz naturel
Émissions de CO ₂ évités par an	12 800 tonnes/an à terme	14 700 tonnes/an à terme
Taux d'énergie renouvelable utilisé ²	85%	91,6%
Investissement	42,7 M€HT	37,1 M€HT
Tarif et prix de vente aux abonnés	98 €TTC/ MWh (+16% par rapport au prix de référence de 82 €TTC/MWh)	78 €TTC/MWh (-8% par rapport au prix de référence de 82 €TTC/MWh)



Localisation parcelle identifiée (route du Palais) pour scénario chaufferie biomasse

Les alternatives non étudiées

L'enfouissement



Alveol - Bellac

Le tri mécano biologique avec compostage ou méthanisation



Usine Amétyst - Montpellier

Le Combustible Solide de Récupération (CSR)



Thermolyse ou gazéification

- Non compatible avec la réglementation
 - Non compatible avec le nouveau flux des OMr
 - Non soutenu par la réglementation
 - Exutoire complémentaire final pour les refus
 - Non adapté aux OMr : à privilégier pour les refus de tri de DIB (secs et stockables)
 - Adossement à un industriel consommant la chaleur
 - Non compatible avec les OMr
 - Technologie non validée à l'échelle industrielle pour des combustibles 'hétérogènes'
- Absence d'alternatives techniques fiables à l'échelle industrielle, économiquement viables et compatibles avec les enjeux environnementaux et réglementaires autre que la valorisation énergétique concernant le flux des Ordures Ménagères Résiduelles

Echanges aux tables



